



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2019 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation: 13 juin 2019

Présents: Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel GUERRERO (suppléant), Corinne LAULAN (pouvoir J. DORE des points 1 à 10), Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents: Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Marc GAUTHIER, Michel LATAPY, Jean-Pierre MANCEAU (pouvoir D. CAVAILLOLS), André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Claude PEREZ (pouvoir D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance: Mylène DOREAU.

Membres en exercice: 43

Présents au début du Conseil: 33
dont suppléants: ... 2
Absents au début du Conseil: 10
pouvoirs: 3

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2019/121	Administration Générale - Modification des représentants au centre hospitalier de Cadillac	Le Conseil Communautaire élit au scrutin secret Madame Maryse FORTINON en remplacement de Monsieur Jean-François DAL'CIN pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Cadillac.	-Votants : 36 -Voix obtenues par M. Fortinon : 21 -Voix obtenues par L. Chollon : 10 -Blancs : 4 -Nuls : 1
2	2019/122	Administration Générale - Approbation du contrat de dynamisation et de cohésion du Sud Gironde avec la Région	Le Conseil Communautaire approuve le contrat de dynamisation et de cohésion Sud Gironde annexé à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer le contrat de dynamisation et de cohésion Sud Gironde ainsi que tout document nécessaire et à prendre toutes dispositions et décisions nécessaires à l'exécution du contrat. Il décide de solliciter toutes les aides et financements potentiels pour mener à bien ce contrat.	POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
3	2019/123	Budget - Budget Principal - décision modificative n°2019/01	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses d'investissement sont ouverts pour un montant de 25 217,00 € et réduits d'un montant de 25 217,00 €.	POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
4	2019/124	Budget - Budget principal - Créances éteintes	Le Conseil Communautaire accepte que les créances éteintes soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6452 du Budget Principal comme indiqué dans la délibération. Le Conseil Communautaire charge Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.	UNANIMITE
5	2019/125	Budget- Budget Annexe Déchets Ménagers Podensac M4 avec TVA - Créances éteintes	Le Conseil Communautaire accepte que les créances éteintes soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6452 du Budget Annexe Déchets Ménagers comme indiqué dans la délibération. Le Conseil Communautaire charge Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.	UNANIMITE
6	2019/126	Budget - Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne M4 sans TVA - Créances éteintes	Le Conseil Communautaire accepte que les créances éteintes soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées à l'article 6452 du Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne comme indiqué dans la délibération. Le Conseil Communautaire charge Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.	UNANIMITE
7	2019/127	Culture et Vie Associative - Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Mairie de Rions et l'association Musaraigne en vue de la co-organisation du festival « Rues et Vous »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Mairie de Rions et l'Association Musaraigne. Il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ainsi que les recettes correspondantes seront inscrits au budget.	POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
8	2019/128	Culture et Vie Associative - Autorisation de signature de la convention de partenariat avec	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat de co-organisation du festival « Rues et Vous » annexé à la présente délibération avec l'association Vialarue pour un montant de 113 044 € TTC.	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

		l'association Vialarue en vue de la co-organisation du festival « Rues et Vous »	Il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération sont inscrits au Budget.	
9	2019/129	Culture et Vie Associative – Autorisation de signature de la convention cadre de coopération publique « structure partenaire » 2019-2022 avec la commune de Cadillac pour le festival Baladins à Cadillac	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre de coopération publique « Structure Partenaire » 2019-2022 avec la commune de Cadillac sur Garonne pour le festival BALADINS à Cadillac ainsi que les conventions de co-organisation qui en découlent.	UNANIMITE
10	2019/130	Culture et Vie Associative – Autorisation de signature de la convention cadre de coopération publique « structure partenaire » 2019-2022 avec la commune de Podensac pour le festival CÔTÉ JARDIN	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre de coopération publique « Structure Partenaire » 2019-2022 avec la commune de Podensac pour le festival COTE JARDIN ainsi que les conventions de co-organisation qui en découlent.	UNANIMITE
11	2019/131	Culture et Vie Associative – Autorisation de signature de la convention cadre de coopération publique « structure partenaire » 2019-2022 avec l'association des Festes Baroques en Terre des Graves et du Sauternais	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre de coopération publique « Structure Partenaire » 2019-2022 avec l'ASSOCIATION DES FESTES BAROQUES EN TERRE DES GRAVES ET DU SAUTERNAIS ainsi que les conventions de co-organisation qui en découlent.	POUR : 35 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
12	2019/132	Culture et Vie Associative – Autorisation de signature de la convention cadre de coopération publique « structure partenaire » 2019-2022 avec l'association Nuits Atypiques	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre de coopération publique « Structure Partenaire » 2019-2022 avec l'association NUITS ATYPIQUES ainsi que les conventions de co-organisation qui en découlent.	UNANIMITE
13	2019/133	Déchets Ménagers – Autorisation de signature de la convention avec l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention proposée par l'éco-organisme ECODDS, rayée des clauses contestées.	UNANIMITE
14	2019/134	Déchets Ménagers – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018	Le Conseil Communautaire adopte le rapport annuel 2018 sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Le rapport annuel sera transmis aux maires des communes membres qui en font rapport à leur conseil avant le 30 septembre 2019. Ce rapport sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque commune membre.	UNANIMITE
15	2019/135	Enfance et jeunesse – Autorisation de signature de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'ANCV à durée indéterminée permettant de proposer un nouveau mode de paiement pour les familles à compter de la publication de la présente délibération.	UNANIMITE
16	2019/136	Enfance et Jeunesse – Autorisation de signature de la convention de prestation « confection de repas pour l'accueil de loisirs de Landiras »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer la convention annexée à la délibération. Il autorise Monsieur Le Président à procéder aux règlements des factures présentées par la commune. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
17	2019/137	Environnement – Modification de la délibération n°2017/039/01 relative à la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial pour le pont d'accès à l'île de Raymond	Le Conseil Communautaire modifie la délibération n°2017/039/01 et approuve le montant de la redevance d'occupation fixé à 15,07 € par an. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention annuelle autorisant la Communauté de communes à utiliser le pont d'accès à l'île de Raymond sur le domaine public fluvial. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	POUR : 35 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
18	2019/138	Environnement – Modification de la délibération n°2017/040/01 relative à la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial pour le lieu-dit l'île de Raymond Nord	Le Conseil Communautaire modifie la délibération n°2017/039/01 et approuve le montant de la redevance d'occupation fixé à 16,44 € par an. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention annuelle autorisant la Communauté de communes à entretenir la parcelle « Ile de Raymond Nord » sur le domaine public fluvial. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	POUR : 35 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
19	2019/139	Sport – Autorisation de signature de conventions dans le cadre du projet CAP 33	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat dans le cadre de l'opération CAP 33 avec les communes et les associations du territoire dont les modèles sont annexés à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestation pour l'encadrement des activités avec l'association les Bleuets d'Ilats dont le projet est annexé à la délibération. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
20	2019/140	Voirie – Convention de travaux avec la commune de Loupiac	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de LOUPIAC pour réaliser les travaux décrits dans la délibération en vue d'aménager les entrées de bourg aux deux intersections de la RD10 et de la RD10E8.	POUR : 34 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> • Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner • Liste des régies : <ul style="list-style-type: none"> - Création de la régie d'avances CAP 33 - Fermeture de la régie permanente Rues et Vous de 2017 - Réouverture de la régie temporaire Rues et Vous de 2018 		

	- Modification de la régie ALE/ALP/NAP/APS de Cadillac pour intégrer une avance complémentaire de 500 €.
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">• M. CHOLLON souhaite avoir un retour sur les recrutements en cours. M. le Président indique que ces éléments seront transmis au prochain Conseil Communautaire.• M. PELLETANT indique que la commune de Landiras n'est pas favorable à la vente de 3 lots de la zone de Coudannes car elle entraîne une augmentation de la fréquentation de poids lourds sur les voies de la commune. M. le Président lui indique qu'il s'agit d'une entreprise de déstocke de véhicules (et non d'une casse automobile) et que la commission a donné un avis favorable à la vente. Cela représente une recette de 120 000 € pour la Communauté de communes.

A Podensac, le 21 juin 2019,
Le Président,
Bernard MATEILLE

